

Pays

FRANCE

QUESTIONNAIRE

**SUR LA DÉLIVRANCE ET LA PUBLICATION DES “CERTIFICATS
COMPLÉMENTAIRES DE PROTECTION” POUR LES MÉDICAMENTS ET LES
PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES OU DES TITRES DE PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE ÉQUIVALENTS (CCP)**

Remarques importantes

1. L'étude publiée en 1997 ne portait que sur les "certificats complémentaires de protection" pour les médicaments ou les titres de propriété industrielle équivalents et non pas sur les “certificats complémentaires de protection” pour les produits phytopharmaceutiques.
2. Le présent questionnaire vise à actualiser l'étude de 1997 et porte, en outre, sur les titres de propriété industrielle protégeant les produits phytopharmaceutiques.
3. En vue de faciliter la mise à jour de l'étude en question et d'inclure des renseignements sur les produits phytopharmaceutiques, des rubriques ont été ajoutées. Aux fins de l'étude, le sigle “CCP” couvre à la fois les médicaments et les produits phytopharmaceutiques.
4. L'étude sera mise à disposition sur le site Web de l'OMPI et sera tenue à jour. À cet effet, veuillez informer le Bureau international de toute modification apportée à la législation en vigueur dans votre pays.
5. Les offices qui ne sont pas mentionnés dans l'étude précédente sont invités à communiquer toute information disponible.
6. Si votre office a participé à l'étude précédente et qu'aucun changement n'est intervenu depuis, veuillez porter la mention “sans changement”.
7. Veuillez vous reporter à la partie 7.2.1 du Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle en répondant aux questions ci-après.

Question 1 : **Votre office délivre-t-il des “certificats complémentaires de protection” pour les médicaments ou des titres de propriété industrielle équivalents (CCP) ayant pour effet de prolonger la durée de validité des brevets de médicaments, de produits pharmaceutiques, agrochimiques ou de produits analogues et de produits phytopharmaceutiques?**

a) Dans le domaine des médicaments

Oui (sans changement)

Non

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

Oui

Non

Question 2 : **Si tel n'est pas le cas, votre office envisage-t-il de délivrer des CCP à l'avenir?**

a) Dans le domaine des médicaments

Oui

Non

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

Oui

Non

Question 3 : **Veillez indiquer sur quelle base juridique sont délivrés les CCP (législation nationale, règlement régional, etc.).**

a) Dans le domaine des médicaments

1) Lois

2) Décrets, ordonnances

3) Autres textes : Règlement (CEE) n° 1768/92 du Conseil, du 18 juin 1992, concernant la création d'un certificat complémentaire de protection pour les médicaments

- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
 - 1) Lois
 - 2) Décrets, ordonnances
 - 3) Autres textes : Règlement (CEE) n° 1610/96 du Parlement européen et du Conseil, du 23 juillet 1996, concernant la création d'un certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques

Question 4 : Veuillez préciser le nom du CCP délivré par votre office.

a) Dans le domaine des médicaments : Certificat complémentaire de protection pour les médicaments

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques : Certificat complémentaire de protection pour les produits phytopharmaceutiques

Question 5 : Veuillez indiquer pour quels domaines de la technique ou pour quels produits un CCP peut être obtenu (par exemple, médicaments, produits phytopharmaceutiques, herbicides, produits agrochimiques, tous les produits soumis à homologation avant d'être commercialisés, etc.).

Tout produit protégé par un brevet et ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché (médicament et produit phytopharmaceutique)

Question 6 : Votre office publie-t-il ou a-t-il l'intention de publier le récépissé d'une demande de CCP?

(Dans l'affirmative, veuillez joindre un exemplaire de page de couverture d'un CCP ou d'avis relatifs à des CCP publiés dans un bulletin officiel)

a) Dans le domaine des médicaments

Oui (sans changement)

Non

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

Oui

Non

Question 7 : Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 6, veuillez indiquer les éléments qui doivent être impérativement publiés :

a) Dans le domaine des médicaments

- i) numéro attribué au récépissé de la demande oui (sans changement)
- ii) date de ce récépissé oui (sans changement)
- iii) nom et adresse du déposant oui (sans changement)
- iv) numéro du brevet de base oui (sans changement)
- v) titre de l'invention oui (sans changement)
- vi) numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé oui (sans changement)
- vii) date de cette autorisation oui (sans changement)

viii) autres éléments (veuillez préciser) : Date de dépôt, numéro de publication et date de délivrance du brevet de base.

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

- i) numéro attribué au récépissé de la demande oui
- ii) date de ce récépissé oui
- iii) nom et adresse du déposant oui
- iv) numéro du brevet de base oui
- v) titre de l'invention oui
- vi) numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé oui
- vii) date de cette autorisation oui

viii) autres éléments (veuillez préciser) : Date de dépôt, numéro de publication et date de délivrance du brevet de base.

Question 8 : **Votre office publie-t-il ou a-t-il l'intention de publier mention de la délivrance d'un CCP?**

(Dans l'affirmative, veuillez joindre un exemplaire de page de couverture d'un CCP ou d'avis relatifs à la délivrance de CCP publiés dans un bulletin officiel)

- a) Dans le domaine des médicaments oui (sans changement)
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques oui

Question 9 : **Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 8, veuillez indiquer les éléments qui doivent être impérativement publiés :**

- a) Dans le domaine des médicaments
 - i) numéro d'enregistrement attribué au CCP délivré oui (sans changement)
 - ii) date de l'enregistrement du CCP délivré oui
 - iii) nom et adresse du titulaire du CCP oui (sans changement)
 - iv) numéro du brevet de base oui (sans changement)
 - v) titre de l'invention oui (sans changement)
 - vi) numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé oui
 - vii) date de cette autorisation oui (sans changement)
 - viii) durée du CCP oui
 - ix) autres éléments, tels que classement du brevet, nom du produit (veuillez préciser) : Date de dépôt, numéro de publication et date de délivrance du brevet de base.
- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
 - i) numéro d'enregistrement attribué au CCP délivré oui
 - ii) date de l'enregistrement du CCP délivré oui

- | | | |
|-------|--|-----|
| iii) | nom et adresse du titulaire du CCP | oui |
| iv) | numéro du brevet de base | oui |
| v) | titre de l'invention | oui |
| vi) | numéro de toute autorisation de mise sur le marché du produit, ainsi que le nom du produit visé | oui |
| vii) | date de cette autorisation | oui |
| viii) | durée du CCP | oui |
| ix) | autres éléments, tels que classement du brevet, nom du produit (veuillez préciser) : Date de dépôt, numéro de publication et date de délivrance du brevet de base. | |

Question 10 : Comment votre office procède-t-il ou a-t-il l'intention de procéder aux publications mentionnées aux questions 6 et 8?

- a) Dans le domaine des médicaments
- i) en ce qui concerne les demandes de CCP
- | | | |
|----|---|-----------------------|
| a) | dans le cadre d'un bulletin officiel? | oui (sans changement) |
| b) | en publiant la demande? | non (sans changement) |
| c) | en mettant la demande à la disposition du public pour consultation? | oui (sans changement) |
| d) | au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office)? | oui (sans changement) |
| e) | en remettant une copie sur demande? | oui (sans changement) |

- ii) en ce qui concerne les CCP délivrés
 - a) dans le cadre d'un bulletin officiel? oui (sans changement)
 - b) en publiant le CCP? non (sans changement)
 - c) en mettant le CCP à la disposition du public pour consultation? oui (sans changement)
 - d) au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office)? oui (sans changement)
 - e) en remettant une copie du CCP sur demande? oui (sans changement)

b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques

i) en ce qui concerne les demandes de CCP

- a) dans le cadre d'un bulletin officiel? oui
- b) en publiant la demande? non
- c) en mettant la demande à la disposition du public pour consultation? oui
- d) au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office)? oui
- e) en remettant une copie sur demande? oui

ii) en ce qui concerne les CCP délivrés

- a) dans le cadre d'un bulletin officiel? oui
- b) en publiant le CCP? non
- c) en mettant le CCP à la disposition du public pour consultation? oui
- d) au moyen de bases de données accessibles en ligne (ou du site Web de l'office) ? oui
- e) en remettant une copie du CCP sur demande? oui

Question 11 : Si votre office enregistre ou envisage d'enregistrer des données extraites des documents relatifs aux CCP dans des bases de données accessibles en ligne (internes ou commerciales), veuillez indiquer le nom de la ou des bases de données et les éléments de données bibliographiques :

- a) Dans le domaine des médicaments
 - i) nom de la ou des bases de données
FPAT EPAT (sans changement)
 - ii) éléments de données bibliographiques
mêmes données que celles figurant dans le bulletin officiel.

- b) Dans le domaine des produits phytopharmaceutiques
 - i) nom de la ou des bases de données
FPAT EPAT
 - ii) éléments de données bibliographiques
mêmes données que celles figurant dans le bulletin officiel.

Question 12 : Si votre office attribue ou envisage d'attribuer pour les CCP des numéros de demande et/ou d'enregistrement déterminés, veuillez préciser :

- a) En ce qui concerne les médicaments
 - i) le système de numérotation pour les demandes de CCP (sans changement)
AACXXXX
AA : année de dépôt de la demande
C : CCP (type de titre)
XXXX : nombre de dépôts dans l'année (numéro d'enregistrement)
Ex : 97C0019 : 19^{ème} CCP déposé au cours de l'année 1997, que ce soit un médicament ou un produit phytopharmaceutique.
 - ii) le système de numérotation pour les CCP enregistrés ou délivrés (si ce système est différent du système indiqué sous a)i))

- b) En ce qui concerne les produits phytopharmaceutiques
 - i) le système de numérotation pour les demandes de CCP
AACXXXX
AA : année
C : CCP
XXXX : nombre de dépôts dans l'année
Ex : 97C0019 : 19^{ème} CCP déposé au cours de l'année 1997, que ce soit un médicament ou un produit phytopharmaceutique.
 - ii) le système de numérotation pour les CCP enregistrés ou délivrés (si ce système est différent du système indiqué sous b)i))

Coordonnées :

- a) **Nom :** LENOIR
- b) **Titre :** Ingénieur
- c) **Office/organisation :** I.N.P.I.
- d) **Adresse électronique :** lenoir.o@inpi.fr
- (e) **Télécopieur :** 01.45.22.46.25
- (f) **Téléphone :** 01.53.04.55.48

[Fin du questionnaire]